

# Journal des débats de la Commission des transports et de l'environnement

39<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session  
(début : 13 janvier 2009)

Le mardi 20 avril 2010 – Vol. 41 N° 57

## Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 90 – Loi concernant le parc national du Mont-Orford

(Reprise à 11 h 23)

**La Présidente (Mme Doyer):** L'ordre est revenu. Nous sommes à même d'accueillir les gens du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie. Alors, je vous demande de vous présenter, vos noms, vos fonctions. Bienvenue en commission.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Mme la ministre, Mme la Présidente, MM. les députés et membres de la commission, mon nom est Jean-Guy Dépôt, je suis le représentant du Conférence régionale de l'environnement de l'Estrie. Je suis accompagné de madame... à ma gauche, de Mme Jacinthe Caron, la directrice générale du CREE; et, à ma droite, de M. Jean-Paul Raîche, qui est le premier vice-président du conseil d'administration du CREE.

**La Présidente (Mme Doyer):** Alors, vous avez la parole pour 10 minutes, M. Dépôt.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Merci.

**Mme Caron (Jacinthe):** Le conseil régional d'environnement est un organisme de concertation, qui regroupe les intervenants en environnement de la région de l'Estrie. Notre mandat est de favoriser et de promouvoir des stratégies d'action concertées en vue d'apporter des solutions aux problèmes environnementaux et de participer au développement durable de notre région.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Je vais faire un bref résumé de notre mémoire, qui a quand même 19 pages avec les annexes.

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Le CREE a toujours exigé le respect de la Loi sur les parcs et, en 2002, il s'est opposé à l'échange de terrains et, en 2006, à la vente d'une partie du parc, ce qui était, selon nous, une menace à l'intégrité écologique et territoriale du parc national du Mont-Orford. Depuis sa fondation, les administrateurs du CREE ont toujours souhaité l'agrandissement des limites du parc du Mont-Orford. J'ai moi-même souvent mentionné depuis la consultation de 1979 à laquelle j'avais participé, que ce trop petit parc très fréquenté devait le plus tôt possible être agrandi. Rappelons qu'en 2009, dans le mandat confié à la MRC Memphrémagog par la...

**M. Dépôt (Jean-Guy):** ...1979, à laquelle j'avais participé, que ce trop petit parc très fréquenté devait le plus tôt possible être agrandi. Rappelons qu'en 2009, dans le mandat confié à la MRC Memphrémagog par le ministère de l'Environnement, pour la relance du Mont-Orford, il était précisé, à la page 4: «Dans sa réflexion, la MRC aura à tenir compte de la Loi sur les parcs et de la loi n° 23. J'étais membre de ce comité, durant deux ans, de 2007 à 2009, et j'ai exigé le respect de la Loi sur les parcs, à titre de représentant du CREE à ce comité, et j'ai toujours revendiqué en indiquant que l'aménagement de liaisons vers l'extérieur du parc pouvait remettre en question l'intégrité du parc national du Mont-Orford.

Un moment historique. À Orford, le 23 mars dernier, lors d'une conférence de presse, Mme la ministre Beauchamp a annoncé la réintégration des 459 hectares retirés par la loi n° 23. Nous avons été entendus, merci beaucoup, Mme Beauchamp. Il s'agit d'une excellente nouvelle, mais le CREE s'inquiète d'une ouverture possible quand la porte est restée ouverte pour l'aménagement de liaisons de type télécabines ou chaises d'accommodement, à l'intérieur des limites du parc national du Mont-Orford. Le CREE a toujours eu des réticences face à ce genre d'accommodement, surtout sans consultations du BAPE. Mme la ministre en a fait allusion tantôt. Dans l'éventualité où Mme Beauchamp irait de l'avant avec les trois liaisons proposées, elle aurait sans doute beaucoup de difficulté à justifier l'acceptation de ces installations dérogatoires à la Loi sur les parcs et à la politique sur les parcs, considérant que son ministère vient, au début de l'hiver 2009-2010, d'interdire le passage d'un sentier de motoneige dans la partie nord du parc national du Mont-Orford. De plus, M. le sous-ministre adjoint, Léopold Gaudreau, a refusé récemment l'aménagement d'un corridor alternatif proposé par un conseiller municipal du canton d'Orford. Dans ce dossier connexe, le parc national du Mont-Orford n'a pas fait l'objet de reconnaissance d'une particularité régionale. Il a été traité comme les 23 autres parcs nationaux du Québec où les sentiers de motoneige sont maintenant interdits. Merci, Mme Beauchamp, encore, il aurait été inacceptable que les aménagements soient permis ou réalisés sans que l'ensemble des considérations environnementales soient pris en compte.

Voici maintenant quelques-unes de nos inquiétudes. Les changements climatiques et la fabrication de neige artificielle. Avec les effets des changements climatiques depuis quelques temps, il sera de plus en plus difficile de maintenir rentables les 75 centres de ski au Québec. Déjà, l'organisme Ouranos prévoit qu'à l'avenir, les patinoires extérieures, la production de sirop d'érable et la fabrication de neige artificielle seront grandement affectés dans la région des Cantons-de-l'Est. Selon l'Association de ski du Québec, la rentabilité des 75 stations de ski demeure toutefois fragile, car 35 des 40 stations dites municipales sont quasi systématiquement déficitaires. Notons enfin que l'hiver 2009-2010 a été le plus chaud depuis 1946.

Maintenant, parlons de golf. Le terrain de golf à Orford est un attrait touristique indéniable pour la région. Il est possible qu'il soit actuellement rentable, mais plusieurs risquent de fermer dans les prochaines années autour de chez nous. Nous souhaitons que des balises strictes soient exigées au nouveau propriétaire quant à l'utilisation de l'eau, spécialement en période de sécheresse, afin de diminuer la pression sur le réseau hydrique, les écosystèmes environnants, et quant au respect de l'environnement, nous sommes particulièrement inquiets pour la question des bandes riveraines, des engrais, des insecticides, des pesticides et des fongicides.

Pour ce qui est du vieillissement de la clientèle, je vous indiquerais qu'il y a une annexe qui indique que d'ici 2014, ou à partir de 2014, on risque d'avoir une baisse de 30 % dans l'industrie du ski.

Nos commentaires, maintenant, sur le projet de loi n° 90. Oui, nous sommes d'accord avec ce projet de loi qui vise à vendre les bâtiments et équipements servant à l'exploitation du centre de ski et du terrain de golf du parc national du Mont-Orford. Nous sommes d'accord, aussi, avec la période minimale de cinq ans ou le dépôt de 4 millions. Nous approuvons le projet de loi qui prévoit la continuation du programme de...

[Haut de la page](#)

**11 h 30 (version non révisée)**

**M. Dépôt (Jean-Guy):** ...golf du parc national du Mont-Orford<T>. Nous sommes d'accord aussi avec la période minimale de cinq ans ou le dépôt de 4 millions. Nous approuvons le projet de loi qui prévoit la continuation du programme de réhabilitation des milieux naturels dégradés du domaine skiable du parc national du Mont-Orford<T>. Nous sommes aussi d'accord – rapidement – avec la gestion environnementale exigée pour l'approbation de la ministre d'un plan de gestion incluant la protection des paysages, des ressources en eau, milieux humides, de la biodiversité et etc. Je vais plus vite pour avoir assez de temps pour conclure.

Les conditions, aussi, on est d'accord avec les conditions de contrôler le volume d'eau. Aussi avec la protection prévue d'une bande riveraine de 30 m de chaque côté de la rivière aux Cerises et des ruisseaux. On en nomme plusieurs. Enfin, nous souhaitons toutefois que les critères qui seront utilisés pour le choix de l'éventuel acquéreur incluent de façon équitable des clauses économiques, sociales et environnementales.

Et j'arrive rapidement à nos cinq recommandations: La recommandation 1. Les critères dont le gouvernement devrait tenir compte dans le choix d'un futur acquéreur devraient inclure non seulement des critères économiques, mais également une démonstration d'une sensibilité régionale. Le projet proposé devrait répondre à des critères d'économie sociale tels qu'un sentiment d'appartenance à la région, une volonté de rétention des emplois et des employés du parc.

Recommandation 2. La qualité d'un plan de gestion environnementale pour l'ensemble du territoire de la zone ski et du golf devrait également être un critère hautement considéré dans le choix d'un éventuel acquéreur. De plus, tel qu'annoncé par le CRE et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement sur la forme de résolution en 2009, voir les annexes IV et V.

La recommandation 3. Nous demandons à la ministre de refuser tout projet de construction n'ayant pas été préalablement présenté à des audiences du BAPE et qui porterait atteinte à l'intégrité écologique du territoire du parc national. Par exemple, de nouvelles remontées mécaniques pour le ski avec la cession de droit de passage dans le parc pour relier au centre de ski les éventuels développements résidentiels, afin de ne pas créer un malheureux précédent qui pourrait éventuellement affecter l'intégrité écologique de tous les 23 autres parcs nationaux au Québec.

Recommandation 4. Sachant que déjà les équipements de l'actuel... de l'accueil du Cerisier sont très utilisés, nous proposons que le nouveau chalet – pour nous, on l'identifie comme ça parce qu'on oublie le vieux qui a passé au feu – du terrain de golf incluant les équipements d'accueil et de restauration, quoi

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

qu'il arrive puissent encore servir éventuellement pour les activités de randonnée pédestre, de vélo, de ski de fond et de raquette qui sont de plus en plus populaires.

Je termine. On souhaite la promotion de la loi et de la politique des parcs nationaux du Québec. Il serait important que l'ensemble des Québécois et des décideurs connaissent mieux les lois et les politiques qui permettent leur gouvernance et leur gestion. Les conditions de leur utilisation et surtout de leur préservation.

Notre recommandation 5. Nous demandons que le MDDEP et la Sepaq fassent mieux connaître, et dans les plus brefs délais, la loi et la politique sur les 24 parcs nationaux du Québec à tous les intervenants afin que tous comprennent bien ce qui est permis et interdit dans ces aires protégées, surtout depuis les modifications apportées en 2002.

**La Présidente (Mme Doyer):** En conclusion.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** En conclusion – j'y arrive, juste en temps – nous avons été patients puisque nous sommes impliqués dans ce dossier depuis septembre 2002. Nous pensons qu'il serait sans doute difficile de maintenir un centre de ski et un club de golf en opération compte tenu des changements climatiques, du vieillissement de la population et des contraintes économiques. Nous souhaitons, mais nous souhaitons que cela soit possible dans le respect des volontés régionales, des conditions économiques, mais aussi et surtout des conditions environnementales. Nous souhaitons ainsi que le gouvernement privilégie un acquéreur sensible aux enjeux socioéconomiques de notre région et à la protection de notre environnement naturel. Enfin, le 7 mai 2009, le C.A. du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie demandait à Mme la ministre de réintégrer les 459 ha, on a été entendus, merci beaucoup. Et aussi de... ils ont été soustraits de par la loi 23. Et aussi, le 31 mai 2009, le regroupement national des CRE nous appuyait.

**La Présidente (Mme Doyer):** Merci, monsieur. Là, là...

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Merci.

**La Présidente (Mme Doyer):** Là, là, c'est parce que j'ai déjà dépassé un petit peu, alors, merci.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** J'ai fini.

**La Présidente (Mme Doyer):** Et avec les échanges c'est sûr que vous allez pouvoir vous exprimer davantage. Alors, Mme la ministre, pour un échange de 25 minutes.

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

**Mme Beauchamp:** Merci beaucoup. Et je tiens donc à saluer les représentants du Conseil...

**Une voix:** ...déjà dépassé un petit peu, alors... Merci.

**La Présidente (Mme Doyer):** Avec les échanges, c'est sûr que vous allez pouvoir vous exprimer davantage. Alors, Mme la ministre, pour un échange de 25 minutes.

**Mme Beauchamp:** Merci beaucoup. Je tiens donc à saluer les représentants du Conseil régional en environnement de l'Estrie, vous remercier pour cet apport aux travaux de cette commission et peut-être vous dire que, ce qui tombe bien, c'est que vous avez entendu comme moi les représentants élus, notamment de la MRC de votre région et on voit bien qu'on est sur deux positions différentes. Je pense que ce matin, là, on a la bonne illustration de la nécessité de cette consultation et le fait que, bien qu'il y ait eu, au cours des deux dernières années, beaucoup d'avancées dans la région pour bâtir des consensus qui ont été importants, on s'aperçoit quand même, là, qu'il y a encore divergence sur certains éléments pour la relance, là, du centre de ski et du terrain de golf.

Pour moi, l'élément important de votre mémoire est à la page 7. Votre recommandation numéro 3. Quand vous dites que... Vous donnez l'exemple de nouvelles remontées mécaniques pour le ski pour relier au centre de ski les éventuels développements résidentiels – vous donnez cet exemple – précisément – et, vous, vous dites, votre position, c'est que vous demandez au gouvernement à la ministre de refuser tout projet de cette nature – là sans qu'ils aient été soumis préalablement à des audiences du BAPE.

Je disais un peu plus tôt, avec nos premiers invités, qu'il y avait à travers les mémoires, là, j'ai pris connaissance de, même s'ils sont arrivés, c'était compréhensible, là, dans les dernières heures. J'ai pu ce matin prendre connaissance pas mal de l'ensemble des mémoires. Ça m'amène à dire: Il y a comme deux visions, parce que j'ai envie de dire: Si je ne me trompe pas, quand vous réclamez des audiences du BAPE, ça signifie donc que vous ne fermez pas la porte à ce qu'il y ait un jour des liens? Vous dites: Il faut que ce soit soumis à des audiences du BAPE. Je disais, il y a comme deux chemins à travers les mémoires. Il y a un chemin où les gens disent: Parce qu'il y a un appel d'offres avec une date, le 28 mai, on devrait a priori établir comme gouvernement, comme parlementaires à travers la loi n° 90, si c'est possible ou pas d'établir des liens et beaucoup de mémoires disent: Ça doit comprendre les conditions dans lesquelles ça doit être fait, y compris les exigences environnementales.

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Puis, vous, je dirais que vous plaidez pour plutôt que ce débat-là ou enfin que cette possibilité-là soit évaluée a posteriori en disant: Bien, attendons de savoir si un soumissionnaire a un projet ou pas puis, s'il y a un vrai projet de lien, qu'il soit analysé dans le cadre de consultations publiques. Vous, vous dites un BAPE. On se comprend, là. La Loi sur les parcs dit: par des consultations publiques, vous précisez, vous, par le BAPE.

J'ai le goût de vous entendre un peu plus. En fait, comment vous réagissez face à la démonstration faite par la MRC puis on va entendre un peu plus bas... un peu plus loin, pardon, le CLD qui, eux, plaident un peu l'urgence en disant: Écoutez, c'est, là, un élément important, parce que, eux, leur analyse à eux, à partir de leur étude est de dire: Ces liens entre des développements immobiliers et la station de ski, ils donnent de multiples exemples en disant, c'est souvent une condition de succès puis de rentabilité des stations de ski. Donc, eux plaident en disant: Il y a urgence de signifier aux soumissionnaires si ce sera permis ou pas, si ça peut être intégré dans leur éventuel plan d'affaires et, eux, vont jusqu'à dire, là, je ne crois pas, là, exagérer en disant, eux, vont jusqu'à dire que, si ce n'est pas clair avant qu'ils déposent leurs soumissions, ça pourrait compromettre le dépôt de projet dans la région.

Donc, face à ce plaidoyer qui dit: Non, là, vous, comme gouvernement, là, puis comme parlementaires, il y a un projet de loi, là, avec l'appel qui a été fait qu'on travaille ensemble, ça dit: Non, là, dites-le avant si c'est possible ou pas. Qu'est-ce que vous répondez? Parce que, moi, honnêtement, je sais très bien que, vous, vous nous dites: oeuvrez dans le contexte prévu de la Loi sur les parcs. Je comprends ça. Je comprends votre argument logique et légal. En même temps, beaucoup vont dire: C'est un cas spécial et donc et plusieurs vont venir nous dire: Écoutez, il y a 500 emplois en jeu. Il y a urgence. Venez préciser cela dans la loi n° 90. Comment vous... Qu'est-ce que vous répondez aux gens de votre région qui plaident l'urgence et la clarté afin d'aller chercher les meilleures soumissions possible dans l'appel d'offres.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Oui. D'abord, deux éléments: Le premier élément, ce que l'on dit, nous, c'est qu'on ne veut pas que, dans la loi, il y ait un principe qui soit inscrit par rapport justement aux liaisons. Ça, c'est au niveau, le premier élément on dit: Il doit y avoir des audiences du BAPE...

**La Présidente (Mme Doyer):** ...M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Oui. D'abord, deux éléments. Premier élément, ce que l'on dit, nous, c'est qu'on ne veut pas que, dans la loi, il y ait un principe qui soit inscrit par rapport justement aux liaisons. Ça, c'est au niveau... le premier

élément, on dit: Il doit y avoir des audiences du BAPE, et c'est tout à fait normal dans ce sens-là.

L'autre élément, sur le point de vue économique, c'est très difficile de se prononcer. Les conditions économiques changent régulièrement. Je vais prendre un exemple – d'ailleurs M. Boucher, tout à l'heure, a soulevé une question qui, je pense, faisait référence à un développement – nous avons quand même un exemple de développement avec des remontées mécaniques, au parc Orford. C'est le village Mont-Orford<T> que les gens connaissent bien de la région. Le village Mont-Orford<T>, il y a une remontée qui part du village, et je le connais relativement bien parce que j'y suis demeuré, c'est un endroit qui ne s'est pas développé très rapidement, même il y a eu des difficultés à louer les condos. Donc, il y a un exemple déjà. Mais on pourrait dire: Oui, mais c'était les conditions économiques de l'époque. Peut-être. Il y a actuellement un nouvel hôtel qui s'est construit qui est d'ailleurs assez fréquenté. Donc, l'exemple là n'a pas démontré hors de tout doute que des remontées avec un développement au pied de la montagne étaient nécessairement rentables. Je pense pas, en tout cas avec ce complexe particulier. Maintenant, les conditions économiques changent. Il est donc très difficile de se prononcer sur l'avenir. Peut-être qu'un développement économique serait rentable. La preuve est à faire.

Nous, ce que nous soutenons cependant très clairement, c'est qu'il n'est pas question déjà dans la loi d'intégrer un principe semblable. Nous voulons des audiences du BAPE, et, lors des audiences du BAPE comme telles, dépendant de ce qui sera présenté au niveau des remontées, dans deux ans, dans trois ans, dans quatre ans, on verra les conditions et le milieu saura se prononcer en tenant compte des conditions économiques, en tenant compte des conditions sociales de l'époque et en tenant compte des conditions environnementales pour de tels développements comme tels. C'est dans ce sens-là que nous vous présentons notre résolution.

**La Présidente (Mme Doyer):** Mme la ministre.

**Mme Beauchamp:** Est-ce que, quand vous utilisez l'expression: «Nous ne voulons pas faire... voir, là, dans la loi, reconnu le principe qu'il peut y avoir des liens», est-ce que je dois conclure d'un tel énoncé de votre part que vous êtes contre le principe des liens?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Nous ne sommes pas contre, nous ne sommes pas pour. On refuse de se prononcer, vous comprenez. On n'est pas contre ni pour. Ce que l'on dit, c'est qu'il y a des audiences du BAPE normalement qui doivent



## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

se tenir et le BAPE aura à se prononcer et, suite à ces audiences du BAPE, des décisions devront être prises.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Dépôt.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Il faut clarifier la situation aussi. C'est qu'en Estrie, depuis 1990, on a eu 12 audiences du BAPE auxquelles j'ai participé, j'ai écrit un mémoire à tous, et l'avantage des audiences du BAPE, selon mon expérience, c'est que ça amène une étude d'impact qu'on n'a pas là, vous savez. S'il y a un projet, là, de liaison quelconque, que ce soit Vertendre<v> ou d'autres, je ne sais pas, là, est-ce que ça va avoir un impact? Est-ce qu'ils ont les autorisations? On ne le sait pas. Alors que si il y a une audience du BAPE, tout ça va ressortir.

**La Présidente (Mme Doyer):** Mme la ministre.

**Mme Beauchamp:** Je voudrais vous réentendre sur le fait... parce que vous me dites qu'il n'y a pas de démonstration de la nécessité de tels liens pour la rentabilité de l'opération du centre de ski et du terrain de golf. Je vous invite, là, si vous n'avez pas eu le temps, parce qu'il a été déposé récemment, mais il y a un mémoire, par exemple, du CLD qui est assez largement documenté, et vous savez parce que, M. Dépôt, vous avez fait partie de cette table où le rapport de la MRC, en 2009, établissait un assez, j'appelle ça un assez fort consensus régional parce que je crois que, vous, vous avez toujours exprimé publiquement votre opposition à cela, mais je crois que, par ailleurs, les autres membres de ce comité qui voyait à bâtir un consensus, eux ont établi, dans leur vision à eux, que des projets assez forts pour assurer la rentabilité d'une station de ski qui indéniablement est déficitaire nécessitaient la présence d'un lien avec des projets de type immobilier à l'extérieur du parc.

Ça fait que juste donc une question: c'est que, vous, je dois conclure, puis je vais respecter votre position, mais je dois conclure que des travaux de deux ans de la MRC amenant un consensus de tout le monde sauf de vous sur la nécessité de tels liens, ça ne vous a pas ébranlé et vous demeurez convaincu qu'il n'y a pas eu démonstration de la nécessité d'établir ces liens, malgré les travaux du comité de la MRC et les travaux du CLD?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Dépôt.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Vous avez raison. J'ai siégé à ce comité-là puis je savais, moi, je connaissais très bien la Loi des parcs, hein, et j'avais comme principe puis j'avais comme mandat du conseil d'administration du CRE de faire respecter l'intégrité territoriale du parc du mont Orford<T>. Partant de là, il fallait que j'exige...

**M. Dépôt (Jean-Guy):** ...et j'avais comme principe et j'avais comme mandat de... du conseil d'administration du CREE<v> de faire respecter l'intégrité territoriale du parc du Mont-Orford. En partant de là il fallait que j'exige absolument le respect de la Loi des parcs et j'ai souvent parlé, j'ai souvent intervenu, mais c'est comme si je n'étais pas entendu et il y a des gens qui ne voyaient que certaines solutions puis ils ont travaillé beaucoup là-dessus pour faire valoir que ça prenait absolument des liens puis des aménagements pour des développements à l'extérieur. Après que... puis vous connaissez l'histoire du dossier, hein? Moi, je suis là-dedans depuis 2008, là, si ce n'est pas depuis 1973. Après qu'ils aient réalisé, puis ça pris sept ans à ce que des intervenants comprennent qu'on ne pouvait pas construire dans le parc, tu sais, après ça ils ont dit: Bien, on va tout construire à côté du parc puis on va demander des accès. Moi, je leur disais: La loi ne le permet pas. Puis, j'étais très heureux quand vous êtes venus le 23 mars, et à la suite de la question du journaliste de La Tribune vous avez dit: Ce n'est pas dans la loi. J'étais très heureux de votre réponse.

**La Présidente (Mme Doyer):** Mme la ministre.

**Mme Beauchamp:** Maintenant, j'aimerais savoir de votre part si vous êtes totalement d'accord avec l'article 4 de la loi n° 90 parce que, M. Dépôt, en tout respect, vous me dites: Ce n'est pas dans... ce n'était pas prévu dans... ce n'est pas prévu dans la loi de prévoir, par exemple, des liens pour différents types de remontées ou des projets, par exemple, de monorail et tout ça. Mais, sur le même principe, je pourrais vous dire qu'une station de ski puis un terrain de golf, ce n'est pas prévu dans la loi. Or... par la loi n° 90, par l'article 4, nous venons ici, parce qu'on en a le pouvoir comme législateur, dire que, dans le cas du Mont-Orford, on intègre les terres qui sont occupées par un station de ski puis un terrain de golf, ce qui est contraire à la Loi sur les parcs. Mais le législateur, lorsque... nous verrons à la fin de nos travaux, mais le législateur prend la décision de dire qu'en dépit de la Loi sur les parcs, il y a une volonté de dire que la station de ski et le terrain de golf, pour toutes les raisons qui ont été débattues longtemps, que ça va à l'encontre de la Loi sur les parcs, mais on pose le geste de dire: On intègre ça dans le parc et on dit: On reconnaît que dorénavant, le parc national du Mont-Orford<T> va comprendre la station de ski et le terrain de golf.

Donc, moi, je respecte beaucoup votre énoncé de principe sur le respect de la Loi sur les parcs, mais, si vous êtes d'accord avec l'article 4 qui prévoit que le législateur peut, par exemple dire que même si ce n'est pas prévu dans la Loi sur les parcs, je peux intégrer une station de golf. Qu'est-ce qui fait que tout d'un coup, le législateur ne pourrait pas, dans le cas du Mont-Orford<T>, aller plus loin et exprimer la volonté du législateur de prévoir des liens sûrement en

encadrant le processus, sûrement en balisant les conditions dans un article? Mais, je veux vous entendre sur pourquoi comme législateur, je peux m'éloigner de la Loi sur les parcs en prévoyant que le parc national du Mont-Orford<T> comprend une station de ski et un golf puis pourquoi je ne peux pas profiter de la loi n° 90 pour établir le même genre de balises dans le cas de liens qui sont quand même assez largement demandés par bon nombre d'intervenants de la région?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Dépôt.

**M. Dépôt (Pierre):** Je comprends très bien ce que vous dites puis d'ailleurs j'ai ma copie ici. À côté, c'est écrit à la mine «excellent». Je vais vous expliquer pourquoi c'est excellent.

**Mme Beauchamp:** O.K. D'accord.

**M. Dépôt (Pierre):** C'est que je connais l'histoire, là, hein. Quand le Parti québécois était au pouvoir puis que... il s'est fait des choses au Mont-Tremblant, hein. À un moment donné, là, en 2002, il y a des gens qui ont dit: Oups! attend un peu, là, on est en train de permettre des choses dans des parcs et peut-être qu'au niveau international, on va se faire taper sur les doigts pour dire: Écoutez, un parc, là, national, ce n'est pas un Disneyland<v>, là puis il ne faut pas permettre construction puis ainsi de suite.

Et, en 2002, la loi a été modifiée et, à partir de 2002, c'est là qu'arrive la Politique nationale sur les parcs qui dit: On restreint – puis je termine là-dessus – moi, la Politique nationale sur les parcs, je la comprends comme ceci. On ne peut faire qu'une chose avec un parc: l'agrandir. Point. On ne peut pas échanger des terrains, hein, on a déjà voulu faire ça. On ne peut pas vendre comme M. Bécharde avait voulu.

On peut faire qu'une chose l'agrandir puis, selon moi, on ne devrait pas permettre des liens. On devrait être très prudents pour la question de permettre des liens puis je l'ai dit tantôt, c'est parce qu'on a 23 autres parcs au Québec. Si vous ouvrez la porte au Mont-Orford<T> pour les raisons que vous invoquez ou que d'autres invoquent, bien, là, là, moi, je ne suis pas législateur, mais vous vivrez avec les conséquences que ce soit vous ou le parti de l'opposition éventuellement.

**La Présidente (Mme Doyer):** Mme la ministre.

**Mme Beauchamp:** Pardonnez-moi, mais je reprends quand même ma question, parce que si votre argumentaire est basé sur des précédents que vous voulez éviter, le fait qu'il y ait une station de ski puis un golf dans un parc puis qu'on

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

pose le geste après les avoir soustraits en se disant que ce n'était pas... que ça ne correspondait pas à la Loi sur les parcs. Là, je les réintègre et je dis: Ça va faire partie d'un parc...

**Mme Beauchamp:** ...qu'il y ait une station de ski puis un golf dans un parc, puis qu'on pose le geste après les avoir soustraits en se disant que ce n'était pas... ça ne correspondait pas à la Loi sur... sur les parcs. Là, je les réintègre et je dis: Ça va faire partie d'un parc. L'argument pourrait être repris dans d'autres cas en disant: Ne faites pas ça parce qu'ailleurs on va vouloir peut-être intégrer des activités extensives dans différents parcs nationaux. Donc, je... j'essaie de... Parce que vous savez, moi, vraiment je veux essayer de trouver une solution qui est la plus fidèle au plus large consensus dans la région, et... et je veux que vous vous mettiez quelques secondes à ma place, là. Moi, j'ai un rapport d'une MRC, j'ai bon nombre d'intervenants qui disent au gouvernement et aux législateurs: Si vous ne prévoyez pas la possibilité de faire des liens... Je vais résumer ça brutalement, là, ils me disent: Si vous ne permettez pas, vous ne prévoyez pas la possibilité qu'il y ait des liens avec toutes les conditions qui pourraient encadrer ça dans une loi – ce qui est quand même quelque chose, là, qu'on balise ça dans une loi – si vous ne permettez pas ça, vous... vous êtes en train de dire à la région qu'on va perdre 500 emplois.

**La Présidente (Mme Doyer):** Monsieur...

**Mme Beauchamp:** Moi, là, il y a des mémoires puis il y a des... des représentations que j'entends aussi brutales que ça. Ça fait que vous comprenez que je dois les soupeser. Mais vous verrez, là, à la lumière d'autres mémoires qui sont présentés. Et je reviens avec... et je reviens avec le fait qu'on travaille dans un contexte, j'appelle ça la vraie vie, là, j'ai un appel d'offres. Il est daté avec des soumissions à recevoir le 28 mai. Est-ce... je reprends ma question au niveau des principes et tout ça, mais, vous, vous considérez que, si je ne prévois pas les liens dans la loi et que je dise plutôt: S'il y a un projet qui veut des liens, on les examinera a posteriori<v>, pour vous, ça ne compromet pas le dépôt de projets avec des plans d'affaires intéressants et viables du point de vue des emplois?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Dépôt.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Bien, je veux simplement aussi compléter, je vais revenir à ça, mais je veux compléter ma réponse de tantôt. C'est qu'actuellement, là, le golf et le ski qui sont là, c'est un état de fait, hein, ça s'est fait par nos ancêtres. M. Villeneuve tantôt a très bien fait l'historique, quoique c'est dans mon mémoire, mais je n'ai pas répété. Aussi, ce qu'il faut comprendre c'est que, nous, on interprète ce qui est là comme une dérogation. Au municipal, hein, on a des dérogations mineures. Là, c'est une dérogation majeure. Mais, quand on

est au municipal, on ne peut pas augmenter une dérogation mineure, hein, parce que, là, elle ne finirait plus là. Mais là on est un peu dans une même situation, puis vous êtes un peu dans la même situation. Vous avez une dérogation, il y a un ski puis un golf puis ça a été décidé par nos prédécesseurs, et là il est là. Nous, on n'a rien contre qu'il soit là puis qu'il soit maintenu, mais il ne faut pas faire trop de... de diversion pour essayer absolument de le maintenir en place. On l'a dit tantôt, c'est que c'est risqué à long terme, plus ou moins long terme, tu sais, avec les changements climatiques, le vieillissement de la population, les conditions économiques. Si on fait tout ça, là... Puis moi j'ai vécu Magnola<v> à Asbestos, hein? On a fait un projet de 1,2 milliard, puis on s'est aperçu à un moment donné que c'était un bien beau projet, mais on avait oublié de poser la question, puis Mme la sous-ministre, qui est là s'en rappelle, on n'avait pas posé la question: Est-ce que sur la planète Terre il y a quelqu'un qui produit du magnésium et à quel prix? On l'a découvert par après: 0,65 \$ en Chine. Et ici à Danville<v> c'était 1,30 \$. Ça fait que, là, ça a fermé, tu sais.

**La Présidente (Mme Doyer):** Mme la ministre.

**Mme Beauchamp:** Je voudrais... Je veux qu'on se comprenne bien, M. Dépôt. Si on répond à votre requête et que c'est a posteriori que devraient être évalués des projets de lien entre des projets résidentiels immobiliers et le parc national, comment voyez-vous le rôle du comité d'évaluation des soumissions? C'est-à-dire la chose suivante: on est membre d'un comité qui doit juger la validité et la conformité légale de projets qui sont déposés. Si un projet mentionne que le projet, son plan d'affaires, repose sur le possibilité qu'il y ait un lien entre un projet de développement qui contribuerait à un fonds régional assurant la survie de la station de ski, je me mets à la place des membres du comité, s'il n'y a pas la possibilité légale de le faire, parce que la Loi sur les parcs, elle, elle est claire en ce moment, là, ça dit non, vous comprenez que ça veut dire que le projet va devoir être rejeté.

Je veux juste qu'on... Je veux qu'on soit dans la vraie vie, là. Et donc dans... Je ne suis pas sûre que vous voulez aller jusque là. Ça fait que c'est pour ça que je veux vous redemander comment vous voyez ça, le déroulement des choses. Vous, vous êtes dans la route qui dit: On doit tout évaluer ça a posteriori. Mais comment ça va fonctionner? Moi, je me dis: Les soumissions vont devoir tenir compte que la loi ne le permet pas. Les plans d'affaires ne pourront pas le prévoir non plus. C'est ce que...

**Mme Beauchamp:** ...vous êtes dans la route, là, qui dit: On doit tout évaluer ça a posteriori. Mais comment ça va fonctionner? Moi, je me dis: Les soumissions vont devoir tenir compte que la loi ne le permet pas, et les plans d'affaires ne pourront pas le prévoir non plus. C'est ce que... On se comprend? Là, c'est ça,

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

votre position à la fin, là? Dans la vraie vie, c'est à ça que ça revient comme processus?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Oui. Vous savez, dans la vraie vie, les gens qui soumettront devront tenir compte des conditions qui sont déposées. Et, nous, ce qu'on dit, c'est qu'il ne doit pas y avoir une ouverture par rapport à des liaisons.

**Mme Beauchamp:** O.K.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Maintenant, les conditions économiques, moi, personnellement, je ne les ai pas lues. Je n'ai pas lu tout ce qui a été écrit du point de vue économique pour démontrer que c'était nécessaire. Je n'ai pas vu cela. Le comité aura à juger ça, et vous aurez à juger cela. D'ailleurs, il y aura des... sans doute des personnes ou des groupes qui viendront... Puis je n'ai pas été convaincu, tout à l'heure, avec ce que la MRC a dit en ce qui concerne les conditions économiques nécessaires, évidentes. Je ne sais pas si ça vous a convaincue mais, en tout cas, moi, je n'ai pas été convaincu. Ce que l'on dit cependant: Ça ne doit pas être un élément inclus et, dans ce contexte-là, le comité aura nécessairement à tenir compte des projets qui seront déposés et ceux qui seront les plus viables mais dans les conditions où il n'y a pas des liaisons au départ.

Cependant, moi, je parle au nom du Conseil régional de l'environnement et donc de son C.A., je ne parle pas en mon nom personnel. Le mémoire a été déposé par la Conseil régional de l'environnement. Ce que le Conseil régional de l'environnement dit, c'est qu'il ne doit pas y avoir, dans la loi, une ouverture de ce type-là et qu'on doit respecter l'intégrité. Cependant, pour tout développement... D'ailleurs, vous savez, le... le parc existe mais il y a quand même eu des pistes cyclables qui ont été mises en place, il y a quand même des... il y a quand même des pistes de ski de fond qui ont été mises en place. Il y a donc des développements qui se font à l'intérieur d'un parc. Et, ce que l'on dit, c'est qu'il doit y avoir régulièrement, dans des cas semblables, des audiences du BAPE pour juger des conséquences environnementales qu'il peut y avoir sur ces projets-là. C'est la position du Conseil régional de l'environnement.

**La Présidente (Mme Doyer):** Mme la ministre, trois minutes.

**Mme Beauchamp:** Merci. Je voudrais peut-être éclaircir à la fin un peu votre position quant à la vision à long terme pour le parc national du Mont-Orford. Dans votre mémoire, et encore un peu plus tôt, M. Dépôt, vous avez

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

évoqué la question des changements climatiques et... Dans le fond, je vais poser la question très, très directement, là. Lorsque vous évoquez cette question des changements climatiques, vous avez évoqué le fait que d'autres stations avaient fermé, vous nous invitez, comme dans le cas de Magnola, à dire: Il faut prendre une vision à long terme. Parfois, je... j'ai l'impression, puis je veux savoir si je me trompe ou pas, vous avez le droit de me dire que je me trompe, mais j'ai l'impression que votre vision à long terme est une vision qui dit que, dans le fond, les activités de ski, à long terme, ne sont pas prévisibles à la station du Mont-Orford et que votre vision à long terme est de dire: Bien, il faut se rendre à l'évidence que c'est une activité qui ne pourra pas tenir la route encore très longtemps, et qu'on devrait déjà travailler plutôt sur d'autres options, dont la mise en valeur de ces terres sur lesquelles il y a actuellement des équipements de ski et de golf, une intégration en... respect de la Loi sur les parcs, qui dit qu'il y a... qu'il devrait n'y avoir aucune activité qu'on appelle extensive dans un parc national.

J'ai parfois l'impression, à travers vos propos, que votre visée à long terme est de dire: Rendons-nous à l'évidence qu'il n'y aura plus d'activités de ski pour toutes sortes de facteurs, y compris des facteurs liés aux changements climatiques. Est-ce que c'est la vision à long terme que vous transportez, comme conseil régional de l'environnement?

**La Présidente (Mme Doyer):** En une minute...

**M. Raïche (Jean-Paul):** Oui. Il faut...

**La Présidente (Mme Doyer):** ...20 secondes.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Il faut être très prudent concernant les changements climatiques. Le... la revue de littérature d'Unisféra<v> qui vient de sortir... D'ailleurs, je membre du <VD>comité Eau d'Ouranos<v>. Et, quand je dis qu'il faut être prudent... le sens suivant: C'est que les chercheurs actuellement disent: En ce qui concerne les activités de golf, il y a un facteur... il y a des... il y a des vulnérabilités reliées, entre autres, à la neige artificielle puis à l'utilisation de l'eau. Ça, il faut être conscient de cela. Il y a des vulnérabilités, mais il y a aussi des adaptations possibles. Et, au niveau du... au niveau du ski alpin, les adaptations sont assez intéressantes, mais passent toujours par l'utilisation évidemment de la neige artificielle. Pour faire de la neige artificielle, c'est une question d'eau. Ce qui nous préoccupe, nous, au conseil de l'environnement, c'est surtout la question d'eau, l'utilisation de l'eau. Donc, on est convaincus qu'il doit y avoir, c'est pour ça qu'on l'indique... au niveau de l'appel d'offres, il doit y avoir des balises au niveau des débits réservés, très, très important pour éviter des conséquences sur l'eau parce qu'il y aura nécessité de... au niveau

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

des changements climatiques, nécessité pour la neige artificielle. Mais il faut être prudent avec les changements climatiques au niveau de l'adaptation.

**Mme Beauchamp:** ...qu'on comprend que l'appel d'offres comprend ces balises.

**La Présidente (Mme Doyer):** Alors, merci, Mme la ministre. Nous allons passer au député de Berthier, représentant de l'opposition officielle, pour une période de 25 minutes d'échange.

**M. Villeneuve:** Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour...

[Haut de la page](#)

**12 h (version non révisée)**

**Une voix:** ...au niveau de l'adaptation.

**Mme Beauchamp:** On comprend que l'appel d'offres comprend...

**La Présidente (Mme Doyer):** Alors, merci, Mme la ministre. Nous allons passer au député de Berthier, représentant de l'opposition officielle, pour une période de 25 minutes d'échange.

**M. Villeneuve:** Merci, Mme la Présidente. Alors, bonjour à vous trois. Moi, je vous dirais, je ne suis pas un spécialiste, je pense que vous avez des connaissances beaucoup plus étendues que moi en la matière, mais quand je regarde présentement ce dont on discute, on discute de liens possibles mais on ne sait pas de combien, hein? On l'a dit tantôt, c'est un, deux, trois, quatre, cinq. En fait, on arrête où par rapport à ces liens-là?

D'un autre côté, je regarde la situation du Mont-Orford<T> avec le Mont-Saint-Bruno, qui sont quand même, par rapport à la loi, deux exceptions qui... qui ont été incluses et qui tolèrent finalement que le ski, l'activité du ski puisse se faire sur ces pentes-là.

Moi, j'aimerais savoir de votre part, je comprends votre position, là: Pas de lien, on réintègre les terres et après ça si jamais on veut des liens, qu'on aille devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et on verra à ce moment-là. Puis effectivement ça nous permettrait de connaître l'entièreté, j'allais dire,



d'un tel lien. Mais est-ce qu'il n'y a pas une nuance à faire, et c'est là que je veux savoir avec vous si jamais vous avez des nuances à ce sujet-là, est-ce qu'il n'y a pas des nuances à faire avec ce qu'on a appelé le lien au bas des pentes et ce qu'on appelle le lien à l'ouest, donc sur le sommet qui, lui, évidemment n'est pas soustrait, hein? L'emplacement comme tel, là, si jamais il y avait un lien là, l'emplacement comme tel n'est pas soustrait des terres du parc actuellement, ce qui n'est pas le cas du lien au bas des pentes qui, lui... bon, les 459 hectares étant soustraits, bon...

Moi, je voudrais savoir: Est-ce que vous voyez une nuance à cela dans le sens – et la ministre l'a précisé tantôt – dans le sens que le projet de loi n° 90 et... et puis en plus, le lien au bas des pentes. Et puis, qu'on me comprenne bien, là, je n'ai pas fait ma tête. Loin de là. Mais j'essaie de comprendre. Et le lien en bas des pentes a déjà... a déjà fait, je vous dirais, peut-être pas... peut-être pas une étude sur le BAPE, une étude d'impact au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mais a quand même été regardé de très près. Il y a des organismes qui se sont penchés sur ce possible lien là, bon, en précisant certaines choses: le nombre de pylônes, la hauteur, etc. Donc, est-ce... donc, est-ce qu'il n'y a pas... il n'y a pas une nuance à apporter entre le lien qui serait à l'extérieur du parc présentement, donc en bas des pistes, et en haut, donc le lien côté ouest? Et là évidemment, il y a le lien qu'on ne sait pas et les... les autres, là.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Dépôt.

**M. Dépôt (Pierre):** En fait, c'est ça. On parle de Vertendre<v>, on parle... M. L'Espérance<v> et puis le projet du maire Bastien. Mais, de ce qu'on sait d'un tracé assez clair, il y a seulement que le premier, Vertendre. Et bref, nous, on dit: Si on embarque dans une... procédure d'accepter un, bien, ça va être très difficile de dire non à deux puis encore difficile de dire non à trois, sauf pour Orford. Puis éventuellement, là, dans les 23 autres parcs, là, il va y avoir quelqu'un, un homme d'affaires, qui va être en dehors du parc, qui va dire: Moi aussi, je veux avoir un accès. Ça fait que nous, on dit: On est mieux pas, ni à un ni à deux, ni encore moins à trois. Parce que je pourrais vous en parler d'une quatrième: M. L'Espérance, il est propriétaire de terrains, au nord, pas loin de chez moi. Est-ce qu'éventuellement peut-être s'il faisait un développement là il voudrait avoir une quatrième? C'est où, qu'on met la limite, tu sais? Ce n'est pas moi qui vais la mettre, la limite, c'est vous autres qui allez la mettre, la limite.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. le député de Berthier? M. le député de Johnson.

**M. Boucher:** Ah! Bon, bien, merci. Merci beaucoup. En fait... Bienvenue.

Bienvenue à l'Assemblée nationale. Je... Je... Moi, je désire un peu aborder la question de l'appel d'offres. O.K.? Dans votre mémoire, là, d'abord vous avez quelques commentaires, là, sur le contenu de l'appel d'offres, notamment sur

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

les critères qui vont définir, là, quel sera le meilleur ou le moins pire des... des soumissionnaires et qui donc remportera cet... cet appel d'offres.

Est-ce que je comprends que vous aussi, vous aussi, tout comme la MRC l'était, êtes d'accord pour une modification de l'appel d'offres, et, pour votre part, une modification qui verrait à inclure des critères liés à l'économie sociale, et notamment par exemple le sentiment d'appartenance à la région, une volonté... ou une volonté de rétention des emplois?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Oui. En ce qui concerne les critères, évidemment, moi, je ne l'ai pas vu, l'appel d'offres comme tel. On ne se prononce pas sur l'appel d'offres, on se prononce sur la loi, si j'ai compris. Alors, au niveau de la loi, ce que nous demandons, nous, c'est qu'effectivement... c'est que dans les critères, en plus des critères économiques qui sont très importants, qu'on tienne compte de critères sociaux. La région a tellement insisté sur cet aspect-là, et donc on pense qu'il devrait y avoir quelques critères qui tiennent compte de ces éléments-là. Bon, bien, sauf qu'au niveau du conseil régional de l'environnement, c'est surtout les critères environnementaux. J'ai parlé tout à l'heure de débit réservé. C'est quand même important. On m'a dit qu'il y avait des éléments au niveau des débits réservés. Par rapport au plan de gestion, il y en aura un, mais je ne sais pas qu'est-ce qu'il comprendra. Il y a des problèmes d'érosion...

**M. Raïche (Jean-Paul):** ...c'est surtout les critères environnementaux. Je vais parler tout à l'heure de «débit réservé», c'est quand même important. On m'a dit qu'il y avait des éléments au niveau des débits réservés. Par rapport au plan de gestion, il y en aura un, mais je ne sais pas qu'est-ce qu'il comprendra. Il y a des problèmes d'érosion. Très, très important. Donc, qu'est-ce qui en sera, par rapport à l'érosion? Il y a des problèmes au niveau faunique aussi. Alors, c'est le plan de gestion évidemment qui va nous...

Mais on veut être plus précis. On aimerait qu'on soit plus précis sur les critères qu'on va mettre dans l'appel d'offres pour que les gens qui vont déposer puissent... les entreprises qui vont déposer, qu'elles puissent être très conscientes qu'il doit y avoir une sensibilité à ces critères-là. Mais il est très difficile, actuellement pour nous, parce que notre rôle n'est pas de rédiger l'appel d'offres, il est très difficile pour nous de déjà annoncer les critères qui devraient y être.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. le député de Johnson.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Vous comprendrez que...

**M. Boucher:** Encore une fois, sur la question des critères, vous dites, vous, votre préoccupation, c'est l'environnement, d'abord et avant tout, c'est... C'est plutôt cohérent finalement avec l'organisme que vous représentez. N'auriez-vous pas trouvé intéressant d'inclure... – lorsque par exemple il est question du golf – d'inclure des critères environnementaux qui... qui disons, augmenteraient finalement le caractère écoresponsable de ce golf. Par exemple un golf qui reposerait sur une utilisation minimale des engrais ou encore des pesticides, un golf qui nécessiterait la construction de... de bâtiments LEED, et qui, ainsi, contribueraient finalement à l'image de marque de cette infrastructure qu'est le golf du Mont-Orford.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Oui, nous l'avons indiqué d'ailleurs dans notre mémoire: Il est très important... la gestion des pesticides, des fongicides, etc. Et effectivement... Est-ce que ça, ça doit faire partie des normes directes de l'appel d'offres? Ça, c'est une autre question. Mais on veut qu'il y ait une sensibilité évidemment par rapport à ces éléments-là.

Écoutez, des fois il m'arrive de dire que le terrain de golf à Orford est peut-être le plus vert au Québec. Pourquoi? Est peut-être le plus vert au Québec. La raison est simple: c'est qu'il était dans un parc. Et quand vous êtes dans un parc, il est très difficile de couper un arbre, même quand le départ n'est pas très, très adéquat au niveau de l'ombrage. Et j'en sais quelque chose, je suis membre au club de golf Orford, en passant, donc je connais bien le territoire. Mais il y a des respects... il doit y avoir un respect des bandes riveraines, respect au niveau... Et ça, il doit y avoir une sensibilité qui soit très présente au moment de l'appel d'offres pour ceux qui déposeront.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. le député de Johnson.

**M. Boucher:** Non, non, je pense que M. Dépôt avait...

**La Présidente (Mme Doyer):** Ah, pardon. M. Dépôt.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** M. Boucher, je vous invite à lire notre paragraphe qui touche là-dessus à la page 5. On énonce exactement ce que vous avez abordé. On parle d'utilisation de l'eau, on parle après ça de... en cas de sécheresse, la diminution sur... la pression sur le réseau hydrique, parce qu'il faut savoir, hein, que... où est-ce situé, ce golf-là, là? Et aussi par rapport à l'Étang-aux-Cerises<v>. Il ne faut pas surutiliser l'eau qui peut s'emmagasiner maintenant avec le nouveau barrage, là, de 650 000 \$ dans l'Étang-aux-Cerises<v>, c'est

parce que, par résurgence, le... l'Étang-aux-Cerises fournit de l'eau à la nappe phréatique pour tout ce qui se retrouve en bas. Et donc, on souhaite qu'on utilise l'eau parcimonieusement. Et aussi, on parle de bande riveraine, de l'engrais, des insecticides puis des fongicides à cet endroit-là.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. le député de Johnson.

**M. Boucher:** Pour rassurer, là, M. Dépôt, j'avais bel et bien lu votre mémoire, comme tous les mémoires. J'ai bien fait mes devoirs avant de me présenter devant vous. Seulement, dans la page 5, il n'était pas question d'inclure ce type de critères dans l'appel d'offres. Et c'était la question dont... que je vous posais.

Maintenant, je vous ai posé des questions sur l'appel d'offres, par exemple sur l'inclusion de critères environnementaux au niveau du golf, par exemple, bon, sur l'inclusion de d'autres critères environnementaux, par... je ne sais pas, moi, la... Vous mentionnez, là, peut-être, l'interdiction de procéder à la construction de lumières, hein, qui permettrait d'exploiter la... d'augmenter le revenu jours/ski pour la station. Seulement, ces modifications-là sont proposées alors que vous êtes contre la prolongation de la période limite de l'appel d'offres. Alors comment justifiez-vous un peu cette position alors que vous seriez d'emblée d'accord avec le fait de modifier l'appel d'offres. Seulement, vous refusez d'étudier la possibilité d'étirer la période de cet appel d'offres là.

M. Raïche semble sourciller, mais c'est bel et bien écrit noir sur blanc, là, à la page 6 de votre mémoire... Enfin, là, je ne le retrouve pas comme ça, je ne veux pas faire perdre de temps, mais, bon, ça ne vient pas en contradiction alors que les éventuels soumissionnaires devraient s'ajuster à ces nouveaux critères là?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Je ne pense pas que dans notre mémoire on a indiqué qu'on devrait retarder l'appel d'offres. Je ne pense pas que ce soit présent, sinon, ça serait une coquille. Mais...

**M. Boucher:** ...les éventuels soumissionnaires devraient s'ajuster à ces nouveaux critères-là?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Je ne pense pas que dans notre mémoire ont ait indiqué qu'on devrait retarder l'appel d'offres, là. Je ne pense pas que ce soit présent. Sinon ce serait une coquille, mais ce que nous disons cependant c'est simplement l'intégration de critères qui nous apparaît important. Mais évidemment on n'a pas, dans notre mémoire, fixé de normes très précises parce que... mais vous pourriez nous consulter de la même façon sur les

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

débits... les débits réservés, par exemple, on pourrait peut-être avoir quelques suggestions à vous faire si c'était nécessaire. Même chose en ce qui concerne l'utilisation ou la gestion du territoire, mais je ne pense pas que ce soit l'occasion ici de parler de ce genre de choses.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. le député de Johnson.... M. le député de L'Assomption.

**M. McKay:** Oui, merci, Mme la Présidente. Bonjour à vous. Je voudrais simplement, dans un premier temps, clarifier votre demande quant aux accès au parc où vous mentionnez que, bon, on devrait les refuser au départ, mais tant qu'il n'y aurait pas d'audiences publiques tenues par le BAPE... donc, est-ce que ce que vous recommandez finalement c'est d'assujettir ces liens-là au règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de façon à ce que... de façon automatique, là, ou obligatoire ces projets de construction là soient... vous avez fait mention, soient soumis donc à la nécessité de présenter une étude d'impact et ensuite soient aussi assujettis à des audiences publiques de façon obligatoires dans la mesure où des citoyens ou des groupes ou des municipalités demanderaient la tenue d'une audience publique? Est-ce que... donc, c'est bien que vous voulez assujettir... Vous pensez à cette procédure-là en particulier?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Dépôt.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Parce que, je ne sais pas si vous avez regardé dans nos annexes à la page 15 et à la page 16, nous, en région, on entend parler des projets, là, et on se demande où s'est rendu puis comment on doit interpréter tout ça. Vous avez peut-être reçu aussi une communication de M. Simard, hein, qui vous a envoyé des textes et, bref, nous, on a contacté quelqu'un que je connaissais à Hydro-Québec puis on a eu une réponse puis... qui nous dit que l'emprise a bien 30 mètres puis qu'elle est réservée à l'usage exclusif d'Hydro-Québec. Bon. C'est à quel endroit qu'ils passeraient, là, le téléphérique? Après ça on a communiqué avec M. Serge Alain... La question était: Pourriez-vous nous préciser si Vertendre a concrètement soumis au même MDEP son projet de télécabine sur rails? Bien, la réponse c'est non. M. Serge Alain dit: Non, Vertendre ne nous a pas soumis de projet et de proposition de cabine sur rails. Nous n'en connaissons que ce qui est paru dans les médias.

Comprenez-vous que, nous autres, là, quand on lit ça, qu'on a ça comme réponse puis on attend même une réponse, là, de l'accès à l'information, ça fait que, là, on se dit, là: On est-u en train de changer la Loi sur les parcs puis de changer bien des affaires au niveau juridique de ce qui est permis de faire puis que ces projets-là, là, est-ce que c'est attaché ou pas? Moi, j'ai siégé sept ans au CRD à Sherbrooke, à l'Exécutif, et quand on nous arrivait avec des projets,

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

là, on aimait bien que le projet, il soit... J'ai siégé avec le père de... du député de Johnson, et bref...

**Une voix:** ...

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Pardon?

**Une voix:** Jusqu'à preuve du contraire.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Et bref, quand les projets n'étaient pas bien fixés, on le disait: Écoutez, recommencez vos devoirs parce qu'on n'est pas pour se pencher puis donner de l'importance... Ce que je veux dire dans le fond, là, on n'est pas pour donner de l'importance à des projets s'ils ne sont pas concrets.

**La Présidente (Mme Doyer):** Alors, avant de continuer, je vais demander le consentement des parlementaires pour continuer pour que nous ayons l'entièreté du temps imparti... qui nous est imparti. Ça va? J'ai ce consentement?

**Des voix:** ...

**La Présidente (Mme Doyer):** Merci. Alors, M. le député de L'Assomption.

**M. McKay:** Oui. Bien en fait je voudrais savoir parce qu'il me semble que votre position n'est peut-être pas si irréconciliable avec celle qu'on vient d'entendre précédemment, là, de la MRC parce que la MRC demande: Est-ce que... ils disent qu'à ce stade-ci, il ne s'agit pas d'autoriser un ou des liens précis et de débattre des enjeux environnementaux, pour le moment inconnus, mais plutôt de reconnaître le principe que de tels liens puissent être aménagés en respectant les principes de développement durable et, vous, ce que vous dites c'est que, oui, il pourrait y en avoir de tels...

**M. McKay:** ...de débattre des enjeux environnementaux, pour le moment, inconnus mais plutôt de reconnaître le principe que de tels liens puissent être aménagés en respectant les principes de développement durable. Et vous, ce que vous dites, c'est que, oui, il pourrait y en avoir de tels liens, mais il faudrait au préalable qu'ils aient été assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Donc, ça veut dire qu'à partir du moment où le BAPE, après enquête et audiences publiques, donnait un avis au gouvernement d'autoriser un tel lien, donc ce serait correct, à ce moment-là, selon vous, donc ça respecterait les principes de développement durable tels que la MRC le demande, et ça respecterait les conditions que le Conseil régional de l'environnement considère être une procédure qui serait acceptable. Peut-être là... on peut viser sur, bon, c'est quoi, le risque qu'un promoteur peut prendre de voir si le BAPE approuve

ou non. Mais il y a certains promoteurs, par exemple, Osisko<v>, récemment, ils sont allés de l'avant avec une grande partie, une partie importante de leur projet avant même que les audiences publiques le statuent. Donc, ils avaient un certain degré... ou leurs investisseurs, en tout cas, avaient un certain degré de confiance dans le fait que leur projet pourrait présenter des conditions qui seraient acceptables pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche. Oui.

**M. McKay:** Donc, est-ce que j'interprète bien que dans le fond ce que vous demandez, en fait... puis, moi, je le vois, ça ne me semble pas être vraiment le respect intégral de la Loi sur les parcs parce que le respect... la Loi sur les parcs dit tout simplement qu'on peut créer un parc après les consultations publiques, ou on peut éliminer un parc après des consultations particulières, mais ils ne parlent pas d'autoriser des infrastructures quelconques pour un usage à des fins récréatives intensives.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Oui. En mettant au départ, dans l'appel d'offres, la possibilité qu'il y ait des liens, ça va entraîner des dépôts qui en tiennent compte. Si, au contraire, on n'ouvre pas la possibilité qu'il y ait un lien, ça va limiter ou encadrer aussi les dépôts des projets, en tout cas, je pense. Si on dit: Il n'y a pas en principe de lien, si vous avez plus tard des liens à déposer, vous les déposerez. Les principes de liens, vous les déposerez. Puis il y aura des audiences du BAPE puis ça ne garantit pas que vous aurez... Mais, si on les met déjà au départ, ça a nécessairement une influence sur ceux qui vont déposer, en espérant que ces liens-là seront évidemment possibles.

Donc, vous voyez un peu, là, c'est d'ouvrir la porte pour ne pas l'ouvrir. Nous, on se dit: On ne doit pas ouvrir cette porte-là. Et les projets qui doivent être déposés ne doivent pas aller dans le cadre d'une porte ouverte en ce qui concerne les liens. S'il y a, par la suite, un projet qui est déposé par un promoteur... s'il y a des audiences du BAPE, nous, on va les réclamer, comme pour tout autre projet. Et, à ce moment-là, on verra si le milieu, conditions environnementales et conditions économiques qui sont là, et on verra, à ce moment-là, s'il y a les recommandations du BAPE positivement et on fera, nous, nos recommandations lorsqu'il y aura des audiences. Ça, c'est la position du conseil d'administration du CREE. On ne veut pas qu'il y ait ouverture dès le départ, au moment de l'appel d'offres, que ce ne soit pas intégré dans la loi. C'est notre position.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. le député de L'Assomption.

**M. McKay:** O.K. Je le comprends, en fait, je comprends que ça dépend de quel angle on le regarde. Mais, au bout du compte, comme d'assujettir ce type de projet là au règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts, c'est une nouveauté. Donc, d'une certaine façon, c'est d'ouvrir la porte mais c'est de l'ouvrir avec un degré de précaution élevé.

En ce qui concerne... en parlant de degré de protection ou de précaution élevé, vous vous estimez en accord avec la protection d'une bande riveraine de 30 mètres. Sur quoi, est-ce que vous vous basez pour juger que 30 mètres, c'est suffisant? Est-ce qu'il y a derrière ça un quelconque critère scientifique ou une étude sur laquelle on s'est basé?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Dépôt... M. Raïche.

**M. Raïche (Jean-Paul):** Oui. Je m'excuse, Mme la Présidente. Vous sa savez, au niveau d'une bande riveraine, il faut être prudent. Une bande riveraine a des effets positifs dans certains cas, dans d'autres cas, elle n'a pas beaucoup d'effets. Vous savez, l'eau ne circule pas, qu'il circule par des fossés, il circule... Donc, il faut faire attention. On dit cependant qu'une bande riveraine de 30 mètres, à partir des études qui ont été réalisées antérieurement, ça a déjà été avancé, même au niveau de la politique comme telle, on a réduit suite à des consultations mais, au départ, on parlait du 30 mètres, si vous vous souvenez bien. Donc, il y a un contexte particulier, mais il devra y avoir d'autres mesures qui sont mises en place que simplement le 30 mètres...

**M. Raïche (Jean-Paul):** ...déjà été avancé. Même au niveau de la politique comme telle, on a réduit suite à des consultations, mais, au départ, on parlait du 30 mètres, si vous vous souvenez bien, donc, il y a un contexte particulier. Mais il devra y avoir d'autres mesures qui sont mises en place sur simplement le 30 mètres.

En ce qui concerne le terrain de golf, par exemple, parce qu'il y a au niveau de... au niveau du terrain de golf, actuellement on ne respecte pas le 30 mètres, et c'est parfois difficile parce qu'il y a quelques trous où on passe par-dessus la rivière aux Cerises. Ça fait que, vous savez, pas sûr qu'on aimerait avoir un espace de 70 mètres, les golfeurs n'aimeraient peut-être pas ça. Alors, dans certains cas, il faudrait peut-être prendre en considération un certain nombre d'éléments, ça peut avoir un impact. Mais il est important cependant que, s'il n'y a pas de mesure de 30 mètres toujours respectée, qu'il y ait d'autres mesures mises en place pour qu'on puisse éviter l'érosion, éviter les... l'apport du phosphore, etc. Mais, en principe, un 30 mètres, c'est déjà relativement suffisant au départ.

**La Présidente (Mme Doyer):** Merci. M. Dépôt.



**M. Dépôt (Jean-Guy):** Juste pour ajouter, c'est que, pour répondre à votre question précisément, c'est que ça vient, ça, du rapport du BAPE. Quand on a eu le BAPE en 2004–2005, il était question de construire, là, proche du ruisseau Castle<v>, et le BAPE avait statué qu'il fallait être au moins à 30 mètres de la rive du ruisseau Castle et c'est à partir de là que... on a invoqué le 30 mètres.

**La Présidente (Mme Doyer):** Merci. Est-ce que j'ai d'autres questions? M. le député de Berthier.

**M. Villeneuve:** Merci, Mme la Présidente. Je veux juste vous ramener peut-être, et vous en avez parlé en tout début, en introduction, là, et votre recommandation cinq nous y ramène, quand vous dites qu'il devrait y avoir une meilleure information, que le ministère devrait véhiculer de meilleures façons finalement toute l'information relativement aux parcs nationaux, vous considérez que présentement, ce n'est pas suffisamment bien fait?

**La Présidente (Mme Doyer):** M. Dépôt.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Bien, ce n'est pas assez bien fait. Ce n'est pas assez clair. Écoutez, là, si ça avait été clair, quand j'ai siégé pendant deux ans avec mes collègues, là, en 2007 puis 2008, là, à propos du... du comité de parrainage, c'est comme s'il y avait juste moi qui connaissait la Loi sur les parcs. Puis, là, j'étais obligé de l'expliquer, puis là, bien<v>, on me croyait-u, on ne me croyait-u pas, je ne le sais pas, c'est... tu sais. Mais si ça avait été clairement écrit, publicisé que, comme je l'ai dit un peu, là, tantôt, un parc, là, c'est assez restrictif, hein, ce qu'on peut faire. Bon, on peut juste l'agrandir, ça fait que, là, d'arriver avec des projets, là, de construction d'auberges, de construction de condos, hein, écoutez, puis d'accès, là, de liaison, je n'aurais pas été obligé, là, de dépenser bénévolement de l'énergie pour les convaincre qu'est-ce que c'était, la Loi des parcs.

**La Présidente (Mme Doyer):** M. le député de Berthier.

**M. Villeneuve:** Oui, d'accord. Je vous ramène, dans ce cas-ci, à la recommandation 1. Vous dites: «Les critères dont le gouvernement devrait tenir compte dans le choix d'un futur acquéreur devraient inclure non seulement des critères économiques, mais également la démonstration d'une sensibilité régionale – et Dieu sait qu'à l'heure où on se parle, la sensibilité régionale, on la ressent beaucoup, d'accord – le projet proposé devrait répondre à des critères d'économie sociale, tels qu'un sentiment d'appartenance à la région.»

Ne croyez-vous pas qu'au stade où on en est rendu présentement que, si on allait effectivement prendre la direction que vous indiquez, à savoir on réintègre les terres et, après ça, on met en marche des... au niveau du Bureau

## Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

d'audiences publiques sur l'environnement, donc des audiences, on met en marche, et là, c'est un processus qui, on le sait, peut s'avérer extrêmement long, est-ce qu'on ne fait pas d'une certaine façon, en fait, en allant vers cette direction-là, mettre en péril... Je sais que la question a été posée, mais je tiens à vous entendre pareil là-dessus.

Et je reviens toujours au fait que tantôt vous avez parlé des motoneiges aussi. Les motoneiges, il y a un sentier qui a été refusé parce qu'on a dit que le parc national du Mont-Orford est un parc national, et on ne veut pas de motoneige dans les parcs nationaux. Mais je vous ramène aussi sur le fait qu'on a accepté le parc du Mont-Orford ainsi que le parc du Mont-Saint-Bruno <v> comme étant des parcs sur lesquels... dans lesquels il y avait notamment des stations de ski. Alors, quand on regarde le portrait dans son ensemble, et je reviens à ma question première, ne faites-vous pas de nuance par rapport... Et je le sais, j'ai moi-même amené le fait qu'on ne sait pas combien est-ce qu'il y a de... de liens, hein? On ne le sait plus, là, là, c'est... ce serait important, là. C'est très important pour l'ensemble des intervenants, et évidemment les intervenants au niveau environnementaux. On ne connaît pas le nombre de liens et on ne sait pas non plus évidemment les impacts qu'ils auront. C'est un peu faire un chèque en blanc à même le projet de loi n° 90, parce que, dans le fond, les impacts, on va peut-être les découvrir – si jamais c'était le cas – on va peut-être les découvrir dans l'application du projet de loi n° 90. Et là, effectivement, c'est un chèque en blanc. Alors, je sais que ma question est très large, là, mais...

**La Présidente (Mme Doyer):** Oui, mais en une minute, M. Dépôt, je vais vous demander un exploit, en une minute, répondre à ça.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** C'est qu'il faut être très bien... très prudent sur ce qu'on va permettre et avancer, parce que, moi, je crains que, si on ouvre le moins la porte, on va être dans un...

**La Présidente (Mme Doyer):** ...en une minute répondre à ça.

**M. Dépôt (Jean-Guy):** Ce qu'il faut être très bien... très prudents sur ce qu'on va permettre et avancer, parce que, moi, je crains que, si on ouvre le moins la porte, on va être dans un... un terrain mou puis, bref, moi, j'aimerais mieux qu'on s'en tienne à la Loi des parcs actuelle puis... Bon.

**M. Villeneuve:** ... c'est ce que je comprends. D'accord. Ça répond à ma question.

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

**La Présidente (Mme Doyer):** Alors, nous avons terminé. Messieurs, je vous remercie, M. Dépôt, M. Raïche, Mme Caron. Et je vais suspendre les travaux jusqu'après les affaires courantes, soit vers 15 heures.

(Suspension de la séance à 11 h 26)